



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titres de séjour, expulsion et reconduite aux frontières

Question écrite n° 37082

## Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'intérieur de lui indiquer le nombre de titres de séjour délivrés ainsi que celui des mesures de reconduite à la frontière et expulsions dans le département du Rhône, pour les années 1997 et 1998 et pour les premiers mois de l'année 1999 connus à ce jour.

## Texte de la réponse

Les données relatives au nombre de titres de séjour délivrés ainsi qu'au nombre d'arrêtés préfectoraux de reconduites à la frontière et d'arrêtés d'expulsion, prononcés et exécutés dans le département du Rhône, pour les années 1997, 1998 et les premiers mois de 1999, sont les suivantes : 1. Titres de séjours délivrés : - en 1997 : 20 663 - en 1998 : 18 940 2. Arrêtés préfectoraux de reconduites à la frontière : - en 1997 : prononcés : 788 exécutés : 204 - en 1998 : prononcés : 1 158 exécutés : 192 janvier à septembre 1999 : prononcés : 816 exécutés : 99 3. Arrêtés ministériels et préfectoraux d'expulsion : (1) (2) - en 1997 : prononcés : 0 exécutés : 8 - en 1998 : prononcés : 0 exécutés : 5 janvier à septembre 1999 : prononcés : 0 exécutés : 11 (1) Les arrêtés d'expulsion sont prononcés par le préfet au cours de la période concernée. (2) Les arrêtés d'expulsion qui ont été exécutés au cours de la période concernée peuvent avoir été prononcés dans le mois. (2) Toutefois, le plus souvent, l'étranger ayant à effectuer une peine d'emprisonnement, la mesure ne peut être exécutée que plusieurs mois ou années après avoir été prononcée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37082

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 novembre 1999, page 6392

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2000, page 223